

Bordeaux, le 2 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation sur les investigations des cas de légionellose à Coutras

À la suite du signalement, début septembre 2026, de trois cas de légionellose concernant des personnes résidant dans un secteur géographiquement restreint de la commune de Coutras, l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a engagé, en lien avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEPAVID), la SAUR et la commune de Coutras, des investigations sanitaires et environnementales approfondies.

Les investigations réalisées sur le réseau public d'eau potable ont mis en évidence la présence de légionelles à faible concentration sur un point du réseau. Aucun élément ne permet à ce jour d'établir un lien entre les cas de légionellose recensés et la faible contamination observée sur le réseau de distribution.

Par mesure de précaution, le SIAEPAVID et la SAUR ont renforcé les actions de surveillance et de maîtrise du réseau : augmentation de la chloration, contrôles renforcés de la qualité de l'eau, opérations de purge ciblées, extension des prélèvements à des secteurs périphériques et préparation d'un protocole de désinfection mobilisable si les résultats des analyses complémentaires le nécessitaient.

La légionellose est une infection pulmonaire provoquée par des bactéries appelées légionelles. Présentes naturellement dans les milieux aquatiques, ces bactéries peuvent se développer dans certaines installations contenant de l'eau lorsque les conditions sont favorables, notamment à des températures comprises entre 25 °C et 50 °C. La contamination se produit par inhalation de très fines gouttelettes d'eau contaminée (lors d'une douche par exemple ou de l'utilisation d'un nettoyeur haute pression), mais elle ne se transmet pas d'une personne à une autre.

Les symptômes de la légionellose peuvent évoquer ceux de la grippe : forte fièvre, toux, difficultés respiratoires, frissons et d'autres signes comme nausée ou confusion. En cas de symptômes, il est recommandé de consulter rapidement un médecin.

L'ARS précise que l'eau distribuée par le réseau public demeure à ce jour propre à la consommation, sans restriction d'usage ou interdiction de consommation.

L'ARS rappelle également l'importance de l'entretien des installations privatives, qui peuvent favoriser le développement des légionelles lorsque les conditions sont réunies. Il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire entre 55 et

60 °C, d'effectuer régulièrement des purges des réseaux d'eau, notamment après une période d'absence, et d'assurer l'entretien et le détartrage des ballons d'eau chaude, pommeaux de douche et flexibles.

À ce jour, aucun nouveau cas n'a été signalé.

En savoir plus :

Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Légionelles et légionellose

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/legionelles-et-legionellose-0>

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

Tel 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr